



**SAINT-AUGUSTIN  
DE-DESMAURES**

## **AVIS DE DÉROGATIONS MINEURES**

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par le soussigné, greffier de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, qu'il y aura séance ordinaire du conseil municipal le mardi 6 mars 2018 à 19 h 30 à l'hôtel de ville sis au 200, route de Fossambault, Saint-Augustin-de-Desmaures.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

### **110, rue de Rotterdam (Mécart inc.) :**

La demande vise à autoriser la présence d'une troisième (3<sup>e</sup>) enseigne sur la propriété en lieu et place d'un maximum de deux enseignes. Cette enseigne de 3,5 m<sup>2</sup> serait installée sur la nouvelle façade arrière donnant sur l'autoroute et s'ajouterait aux deux petites enseignes existantes sur la façade avant principale et latérale droite. La superficie maximale autorisée pour les enseignes serait respectée. Le tout selon le Règlement de zonage n° 480-85 en vigueur.

### **4538-B, rue de la Futaie :**

La demande vise à autoriser l'installation d'une thermopompe pour piscine creusée dans la cour latérale gauche en lieu et place d'être située en cour arrière uniquement. Le tout selon le Règlement de zonage n° 480-85 en vigueur.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes.

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

Ce 14 février 2018

Le greffier,  
Daniel Martineau, notaire